

NOMBRE DE MEMBRES :

*Nombre de membre en exercice : 15**Nombre de membres présents : 12**Nombre de votants : 14*

DATE DE LA CONVOCATION :

09 septembre 2026

COMMUNE DE FOURQUES

SEANCE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le lundi quatorze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne SEVILLA, Maire

Présents : Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Antoine MELGAR, Olivier BONNAFOUS, Fabienne BARRETT, Romain VANDEWALLE, Kévin PAYEN MARTINEZ, Joël REBOURG, Jordi VERA, Nathalie BALTA, Marguerite BLASCO et Aracéli MARTIN PIMENTEL.

Procuration : Roger RASPAUD à Jordi VERA et Lionel TEBALDINI à Antoine MELGAR.

Étaient absents excusés : Roger RASPAUD, Lionel TEBALDINI et Mireille RIBIERE.

Étaient absents non excusés :

Monsieur Romain VANDEWALLE a été élu secrétaire de séance.

EXONERATION EXCEPTIONNELLE DES LOYERS DES PLACES DE PARKING AU HANGAR « Picamal » MOIS D'AOUT et SEPTEMBRE 2026 SUITE A UN DYSFONCTIONNEMENT TECHNIQUE

Madame le Maire expose à l'assemblée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2221-1 relatifs aux compétences du conseil municipal et à la gestion du domaine ;

Vu la délibération en date du 02 février 2016 fixant les tarifs de location des places de parking du garage municipal « Picamal » situé rue des Albères ;

Considérant la panne intervenue sur le moteur de la porte principale d'accès aux places de parking au cours des mois d'aout et septembre 2026 ;

Considérant l'impossibilité matérielle de faire procéder à la réparation de ladite porte dans des délais rapides durant la période estivale ;

Considérant que cette situation engendre un préjudice manifeste pour les locataires, caractérisé par une impossibilité pour la commune de garantir la sécurisation des lieux et des véhicules qui y sont stationnés ;

Considérant qu'il convient de pallier ce désagrément par un geste commercial et d'équité en faveur des usagers concernés ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A l'unanimité

DECIDE d'accorder une exonération totale du loyer des places de parking du garage municipal « Picamal », pour les mois d'août 2026 et septembre 2026 ;

PRECISE que cette mesure exceptionnelle est strictement liée au préjudice subi suite à la panne du moteur de la porte principale du garage, et à défaut de sécurisation des lieux, et ne constitue en aucun cas un droit acquis pour l'avenir ;

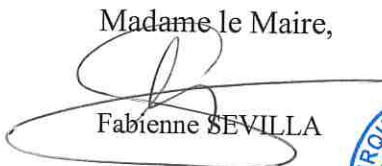
CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la transmettre au comptable public pour non-percution des sommes correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

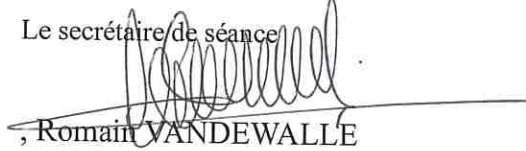
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Madame le Maire,


Fabienne SEVILLA



Le secrétaire de séance


, Romain VANDEWALLE

**EXONERATION EXCEPTIONNELLE DES LOYERS DES PLACES DE
PARKING AU HANGAR « Picamal » MOIS D'AOUT 2026 ET
SEPTEMBRE 2026 SUITE A UN DYSFONCTIONNEMENT
TECHNIQUE**

SEVILLA Fabienne, Maire

DELGADO Chantal, 1^{ère} AdjointeMELGAR Antoine, 2^{ème} AdjointBARRETT Fabienne, 3^{ème} AdjointeVANDEWALLE Romain, 4^{ème} Adjoint

VERA Jordi, Conseiller Municipal

REBOURG Joël, Conseiller Municipal

RASPAUD Roger, Conseiller Municipal

TEBALDINI Lionel, Conseiller Municipal

MARTIN PIMENTEL Aracéli, Conseillère Municipale

BALTA Nathalie, Conseillère Municipale

BONNAFOUS Olivier, Conseiller Municipal

BLASCO Marguerite, Conseillère Municipale

RIBIERE Mireille, Conseillère Municipale

PAYEN MARTINEZ Kévin, Conseiller Municipal

procuration à Jordi VERA

procuration à Antoine MELGAR

Absente